

<p>Nombre de conseillers En exercice: 12 Présents : 10 Procuration : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : TAVERNIER Marie -Laure <u>Date de convocation</u> : 10 JANVIER 2025</p>
<p><b>Réf:</b> 25/016 <b>Objet:</b> Acquisition parcelles – Cts LANVERS Marc – ASA MAISON NEUVE – piste forestiere</p>	<p><b>Présents :</b> M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure – M. MUFFAT Michel– M. DUCHEMIN Vincent- -M. GAILLARD Guy - QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André -Mme MCQUADE Alisha - M. BRAIZE Richard <b>Procuration :</b> Mme MICHAUD Carole Mme à QUOEX Valérie <b>Absents ou excusés :</b> Mme MICHAUD Sonia - Mme MICHAUD Carole Mme</p>

Dans le cadre de la création de l'ASA « Association Syndicale Autorisée » et la réalisation d'une piste forestière dénommée « Maison Neuve » Monsieur André ROSSET propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles situées sur ce massif et dont les propriétaires souhaitent les vendre.

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zone « N » du PLUI-h, est fixé à 0,50€/m<sup>2</sup> conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2024.

Dans ce cadre, la commune se porte acquéreur des parcelles ci-dessous désignées, appartenant aux Cts LANVERS Marc :

Parcelles	Lieu-dit	Surface	Montant (0,50/m <sup>2</sup> )
B N° 1152	Bois du Covagny	810 m <sup>2</sup>	405,00€
B N° 1153	Bois du Covagny	2374 m <sup>2</sup>	1187,00€
B N° 1212	Bois du Covagny	1482 m <sup>2</sup>	741,00€
B N° 1786	Zauley Est	355 m <sup>2</sup>	177,50€
B N° 1799	Zauley Est	775 m <sup>2</sup>	387,50€
B N° 2241	Zauley Est	80 m <sup>2</sup>	40,00€
E N° 246	Ind.Maison Neuve	157 m <sup>2</sup>	78,50€
E N° 690	Au Monni	240 m <sup>2</sup>	120,00€
E N° 2119	Conflans	952 m <sup>2</sup>	476,00€
	<b>Total de l'acquisition</b>	<b>7225 m<sup>2</sup></b>	<b>3 612,50€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\* **ACCEPTÉ** l'acquisition par la commune des parcelles désignées ci-dessus.

\* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de  $7225 \text{ m}^2 \times 0,50\text{€}/\text{m}^2$  pour un montant total de **3 612 ,50€**. Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

\* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Fait à Montriond le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance

TAVERNIER Marie -Laure

Handwritten signature of Marie-Laure Tavernier in black ink, written in a cursive style.

Le Maire

Jean-Claude DENNÉ

